

**PROCES-VERBAL**  
**DU COMITE DE PILOTAGE DU 21 OCTOBRE 2022**  
*Adopté en COPIL du 23/02/2023*

Etaient invité.e.s :

**Séance tenue en distanciel**

**MEMBRES DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

---

**Directeur :** Christian RINAUDO (procu. de JC MARTIN)  
**Directrice-adjointe :** Frédérique BERTONCELLO

**Directeur.rice.s des laboratoires en adossement principal ou leurs représentant.e.s**

CEPAM - Isabelle THERY  
CMMC – Jean-Paul PELLEGRINETTI (procu. à A BARTOLOMEI)  
ESPACE - Giovanni FUSCO (absent)  
LAPCOS - Dirk STEINER (procu. à E. GALY)  
TRANSITIONS - Jacques ARASZKIEWIEZ (absent)  
URMIS - Jean-Luc PRIMON (procu. à M. LESCLINGAND)

**Directeur.rice de l'école doctorale ou son.sa représentant.e :**  
ED SHAL – Fabien MATHY (absent)

**Directeur.rice.s des départements disciplinaires ou leurs représentant.e.s**

ETHNOLOGIE-ANTHROPOLOGIE – Quentin MEGRET  
GEOGRAPHIE et AMENAGEMENT - Sandra PEREZ  
HISTOIRE - Arnaud BARTOLOMEI (procu. de JP PELLEGRINETTI)  
SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE - Marie LESCLINGAND (procu. de JL PRIMON)  
PSYCHOLOGIE - Edith GALY (procu. de D. STEINER)

**Directeur.rice.s / Responsables ou leurs représentant.e.s de :**

IMREDD – Eric DUMETZ (absent)  
MSHS - Christophe CHARLIER (absent)  
INSPE – Franck BRILLET (excusé)  
IDPD - Jean-Christophe MARTIN (procu. à C RINAUDO)  
Portail SHS - Marie-Jeanne OURIACHI  
L3 Psychologie - André QUADERI (absent)

**MEMBRES INVITES SANS DROIT DE VOTE**

---

**Directeur.rice.s des laboratoires en adossement secondaire ou leurs représentant.e.s**

ERMES - Yannick RUMPALA (absent)  
LADIE - Anne MILLET-DEVALLE (représente IDPD)  
ECOSEAS - Virginie RAYBAUD (absente)  
LIRCES - Marie-Joseph BERTINI (absente)

**Directeur.rice.s des départements en adossement secondaire ou leurs représentant.e.s**

SIC - Patrizia LADAUTI (absente)

Secrétaire de séance - Monique VERRIERE

**Invitées permanentes**

Direction adm. EUR - Myrina MEUNIER (excusée)  
Direction adm. Site - Nassima KIRECHE (excusée)

**Bureau exécutif EUR**

Chargée mission pédagogie : Karine EMSELLEM  
Chargé mission recherche : Xavier HUETZ DE LEMPS (excusé)

**Les Directeur.rice.s des composantes en lien avec l'EUR ODYSSEE**

EUR CREATES - Jean-Paul AUBERT (absent)  
EUR HEALTHY - Anne Vuillemin (absente)

**ORDRE DU JOUR**

---

• **Cadrage des enveloppes liées à l'intéressement**

M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 9 heures.

Cette séance se tient dans la continuité de la séance commune COSP-COPIL du 30 septembre 2022. M. Christian RINAUDO et Mme Frédérique BERTONCELLO rappellent la décision prise lors de cette séance (avec vote des membres du COPIL) de scinder l'enveloppe globale en deux enveloppes : l'une dédiée aux primes pour les agents BIATSS du Campus Carlone et l'autre pour les agents BIATSS de l'EUR ODYSSEE. Ce choix a été motivé par le fait que les agents du Campus vont pouvoir bénéficier du cumul de plusieurs enveloppes (ODYSSEE + CREATES + autres) alors que les agents d'ODYSSEE uniquement de celle de leur EUR de rattachement. Par ailleurs, les 2 EUR ont souhaité harmoniser leur politique locale sur le campus Carlone.

M. Christian RINAUDO indique que depuis le 30 septembre, la direction de l'EUR a reçu des informations complémentaires et des précisions concernant les enveloppes liées à l'intéressement :

- Augmentation de l'enveloppe, résultant des précisions reçues sur le mode de calcul : elle passe de 19.071 à 25.917 euros.
- Possibilité de transférer cette somme de l' « Axe 3 : Investissement des personnels d'UCA dans l'accroissement des ressources propres de l'établissement » vers l' « Axe 2 : Implication des personnels dans les projets de service concourant à la dynamique d'excellence et d'attractivité de l'établissement » dites « primes de fin d'année ».
- Sur l'enveloppe financière de l'EUR « Intéressement » (X03) : possibilité de rémunérer des actions qui n'ont pas pu être rémunérées par les dispositifs existant.
- Les enveloppes budgétaires sont exprimées en coûts chargés.

### **1. Primes d'intéressement pour les personnel BIATSS - Montant enveloppe : 16.956 euros**

Mme Frédérique BERTONCELLO affiche le fichier relatif aux primes pour les personnels BIATSS. Il s'agit des deux enveloppes actées lors du précédent COPIL (du 30/09/2022).

Dans la mesure où il a été donné la possibilité de transférer le montant global des enveloppes dédiées aux agents BIATSS de l'AXE 3 vers l'AXE 2, la Direction de l'EUR a décidé d'en saisir l'opportunité. Cela permet de faciliter les modalités techniques d'attribution, de respecter la philosophie votée en COSP-COPIL d'attribuer une prime à l'ensemble des personnels sans recourir à la mise en place de critères d'évaluation individuels, et ainsi octroyer aux agents une « prime de fin d'année » plus conséquente.

- **Enveloppe pour le campus**

Tous les agents du campus Carlone sont concernés par cette prime. Elle est répartie de manière égale sur chaque agent. Seule la Directrice administrative du campus a une prime supérieure.

A l'analyse du fichier présenté, Mme Marie LESCLINGAND s'interroge sur l'intégration éventuelle des personnels de laboratoire dans ce fichier. M. Christian RINAUDO indique que normalement l'axe de ces primes concerne le soutien à la formation et non à la recherche et précise qu'il est prévu pour l'année prochaine une enveloppe d'intéressement pour la recherche. Toutefois, au vu des discussions, M. Christian RINAUDO propose d'intégrer ces 11 personnels dans l'enveloppe « campus ». Il explique que ce dispositif est complètement nouveau. La direction de l'EUR, avec la direction de l'EUR CREATES, ont convergé vers une politique commune qui est bien sûr perfectible. Il évoque également la difficulté de cibler individuellement des personnels que ce soit sur le campus ou hors campus. Il rappelle que chaque EUR ne dispose pas des mêmes ressources et applique ses propres critères de répartition ce qui complique une potentielle harmonisation au niveau de l'établissement. Enfin la logique de valoriser l'investissement d'un agent en particulier pourra être mise en œuvre par la Direction du campus via l'enveloppe qui lui est directement fléchée par le central.

A l'issue des discussions :

**L'intégration des 11 personnels BIATSS des laboratoires rattachés à l'EUR dans la liste des personnels du campus pour le calcul des primes individuelles est voté et adopté à l'UNANIMITE**

Cette décision porte le nombre d'agents concernés à 63.

- **Enveloppe pour l'EUR**

L'enveloppe a été calculée sur la base d'un « presque » treizième mois pour chacun des 4 agents de l'EUR. Il s'agit de les remercier pour leur forte implication au quotidien et dans tous les projets visant à développer et promouvoir l'EUR et UCA.

<b>2. 3<sup>e</sup> enveloppe sur l'intéressement pour rémunérer des activités ne pouvant l'être par d'autres dispositifs</b> – Montant enveloppe : 8.961 euros
---

**Ligne budgétaire EUR (X03) : Intéressement**

Par rapport à ce qui a été énoncé précédemment, M. Christian RINAUDO fait part de l'opportunité d'ouvrir une troisième enveloppe afin de rémunérer des actions très spécifiques qui n'ont pas pu l'être par les dispositifs déjà existants. Le central a confirmé que cette enveloppe pouvait remédier à cette incomplétude.

Un tableau recensant ces actions est présenté (paiement à des personnels BIATSS, vacataires ou enseignants pour leur contribution à la mise en place et développement des diplômes d'établissement (DU PAD) et pour le développement d'actions événementielles (préparation, présentation et animation de trois conférences pour la Métropole Nice Côte d'Azur). Ces actions concernent l'année 2022. L'enveloppe globale s'élève à 8.961 euros.

A l'issue des discussions, la répartition sur les différentes enveloppes est mise au vote :

**Primes versées par l'EUR :**

<b>X03 - AXE 3 : Investissement des personnels d'UCA dans l'accroissement des ressources propres de l'établissement</b>	
Activités ne pouvant être rémunérées par d'autres dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et développement des diplômes d'établissement (DU PAD)</li> <li>• Participation à des événements (Conférences Métropole NCA)</li> </ul>	8.961

↓↓ Transfert des 2 enveloppes votées par le COPIL du 30/09/2022 sur l'AXE 2 ↓↓

<b>X03 - AXE 2 : Implication des personnels dans les projets de service concourant à la dynamique d'excellence et d'attractivité de l'établissement</b>	
• Enveloppe personnels BIATSS Campus CARLONE + Laboratoire (63 agents)	8.445
• Enveloppe agents BIATSS EUR ODYSSEE (4 agents)	8.511

**La répartition sur les différentes enveloppes est approuvée avec 12 voix pour et 1 abstention**

M. Christian RINAUDO indique qu'un Cac restreint dédié aux politiques adoptées par les EUR pour l'intéressement se tiendra fin novembre. Il rappelle que ce qui a été mis en œuvre pour cette année 2022 ne sera pas forcément pérenne. En effet, cela dépendra à la fois de l'évolution des dispositifs de cadrage UCA sur les primes et les ressources de l'EUR.

**3. Primes de fin d'année de l'Établissement - Montant enveloppe : 3.470 euros**

**Primes versées par l'ETABLISSEMENT - AXE 2 : Implication des personnels dans les projets de service concourant à la dynamique d'excellence et d'attractivité de l'établissement**

Jusqu'à l'année dernière, l'établissement fléchait une enveloppe globale relative aux primes de fin d'année pour le campus et c'était la Direction du campus qui la répartissait pour ses agents, les personnels de laboratoires et donnait une enveloppe pour les EUR. A charge à chaque EUR de la répartir sur ses propres agents.

Pour 2022, les modalités ont changé. Il y aura plusieurs enveloppes :

- une pour les campus
- une pour chaque EUR à destination des personnels de l'EUR et des personnels des laboratoires rattachés. Le central a procédé à une répartition des laboratoires. Le CEPAM, le CMMC, ESPACE et l'URMIS sont rattachés à ODYSSEE et le LAPCOS à l'EUR HEALTHY.

Mme Frédérique BERTONCELLO présente la liste des personnels concernés (15 titulaires et contractuels de l'EUR et des laboratoires de l'EUR) communiquée par la DRH de l'établissement. Sur cette liste ne figure pas la Project Manager de l'EUR. En effet, elle est intégrée dans une autre enveloppe « DAC et Projects Managers établissement ». L'enveloppe globale s'élève à 3.470 euros (soit en moyenne :  $3.470/15 = 231$  euros par agent).

Il est fait remarquer que les primes de l'établissement sont nettement inférieures à celles du CNRS. De même, pour le calcul des primes individuelles il faut savoir que les charges sont différentes selon son statut (titulaire et contractuel).

Pour les primes dédiées au personnel de laboratoire il est décidé d'en confier la répartition à chaque directeur de laboratoire selon leurs critères. Il leur sera donné une enveloppe globale calculée sur la base du nombre d'agents du laboratoire x 231 euros.

**L'enveloppe de 3.470 euros est validée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian RINAUDO remercie les membres présents et lève la séance à 10 heures 30.

Christian RINAUDO,  
Directeur de l'EUR ODYSSEE

  
Ecole Universitaire de Recherche  
Sciences de la Société et de l'Environnement  
EUR ODYSSEE - Université Côte d'Azur  
Campus Carlone  
98, boulevard Edouard Herriot  
BP 3209 - 06204 Nice Cedex 3